

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i> . . . . .	VII
<i>Sommaire</i> . . . . .	XI
<i>Liste des figures et des tableaux</i> . . . . .	XV
<i>Liste des abréviations</i> . . . . .	XVII
<b>INTRODUCTION</b> . . . . .	1
1. INTRODUCTION AU CONTENU GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE . . . . .	1
1.1 Pourquoi cet ouvrage ( <b>par. 1 à 6</b> ) . . . . .	1
1.2 Un nécessaire changement de paradigmes ( <b>par. 7 et 8</b> ) . . . . .	13
1.3 La spécificité des rapports collectifs du travail au Québec ( <b>par. 9</b> ) . . . . .	19
1.4 Les transformations contemporaines du droit des rapports collectifs du travail ( <b>par. 10</b> ) . . . . .	26
1.4.1 La constitutionnalisation du droit du travail ( <b>par. 11 à 18</b> ) . . . . .	26
1.4.2 La mondialisation économique et la crise de l'État social : impact sur les rapports collectifs ( <b>par. 19 et 20</b> ) . . . . .	43
1.5 Le plan de l'ouvrage ( <b>par. 21</b> ) . . . . .	52
2. NOTIONS DE BASE . . . . .	53
2.1 Les trois niveaux de pouvoir ( <b>par. 22</b> ) . . . . .	53

2.2	Le système judiciaire canadien. . . . .	57
2.2.1	Les tribunaux supérieurs ( <b>par. 23</b> ) . . . . .	57
2.2.2	Les cours inférieures de justice et les tribunaux administratifs ( <b>par. 24</b> ) . . . . .	59
2.3	Le partage constitutionnel des compétences en matière de travail. . . . .	61
2.3.1	Compétence première des provinces ( <b>par. 25</b> ) . . .	61
2.3.2	Compétence secondaire du Parlement fédéral ( <b>par. 26</b> ) . . . . .	62
2.3.2.1	Qualification de l'entreprise ( <b>par. 27 à 29</b> ). . .	64
2.3.2.1.1	Cas d'application ( <b>par. 30 à 32</b> ) . . . . .	69
2.3.2.2	Qualification de la Loi ( <b>par. 33</b> ). . . . .	78

**TITRE I – LE DROIT DES RAPPORTS COLLECTIFS  
DU TRAVAIL : FONDEMENTS GÉNÉRAUX. . . . . 81**

**CHAPITRE I – HISTORIQUE ET SOURCES DU DROIT  
DES RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL . . . . . 83**

1.	HISTORIQUE ( <b>par. 34 à 39</b> ) . . . . .	83
2.	SOURCES . . . . .	100
2.1	Note liminaire ( <b>par. 40 et 41</b> ) . . . . .	100
2.2	Les sources formelles du droit des rapports collectifs du travail . . . . .	103
2.2.1	Les normes constitutionnelles et quasi constitutionnelles ( <b>par. 42 à 44</b> ). . . . .	103
2.2.2	Les sources législatives ( <b>par. 45 et 46</b> ) . . . . .	110
2.2.3	Les règlements ( <b>par. 47</b> ) . . . . .	113
2.2.4	La convention collective ( <b>par. 48</b> ) . . . . .	114
2.2.5	Le contrat de travail ( <b>par. 49</b> ) . . . . .	115

2.2.6	La jurisprudence ( <b>par. 50</b> ) . . . . .	116
2.2.7	La doctrine ( <b>par. 51</b> ) . . . . .	117
2.2.8	Les pratiques et les usages ( <b>par. 52</b> ) . . . . .	117
2.2.9	Le droit international ( <b>par. 53 et 54</b> ) . . . . .	118
2.2.9.1	Le contenu des principes constitutionnels et des normes conventionnelles de l'OIT ( <b>par. 55 à 59</b> ) . . . . .	122
2.2.9.2	L'interprétation et la mise en œuvre des normes relatives à la liberté syndicale par les organes de contrôle du BIT ( <b>par. 60 à 62</b> ) . . . . .	129
2.3	Les sources matérielles . . . . .	137
2.3.1	Le droit de l'entreprise ( <b>par. 63</b> ) . . . . .	137
2.3.2	L'autonomie collective ( <b>par. 64</b> ) . . . . .	142
2.3.3	Le droit social : la contractualisation du droit du travail ( <b>par. 65</b> ) . . . . .	144
2.3.4	Le droit interne de l'administration du travail ( <b>par. 66 à 68</b> ) . . . . .	146
<b>CHAPITRE II – LA LIBERTÉ CONSTITUTIONNELLE D'ASSOCIATION . . . . .</b>		<b>157</b>
<b>INTRODUCTION (par. 69 et 70) . . . . .</b>		<b>157</b>
<b>1. LE CONTENU DE LA LIBERTÉ CONSTITUTIONNELLE D'ASSOCIATION . . . . .</b>		<b>161</b>
1.1	La trilogie de 1987 ( <b>par. 71</b> ) . . . . .	161
1.2	La jurisprudence ultérieure : un changement progressif de paradigme ( <b>par. 72</b> ) . . . . .	162
1.2.1	Les arrêts <i>Delisle</i> et <i>Advance Cutting &amp; Coring</i> : l'attention nouvelle portée au contexte spécifique des relations de travail ( <b>par. 73 et 74</b> ) . . . . .	162

1.2.2	L'arrêt <i>Dunmore</i> : un premier pas vers la reconnaissance de la liberté syndicale (par. 75 et 76) . . . . .	165
1.3	Le renversement de la trilogie : l'arrêt <i>Health Services and Support</i> du 8 juin 2007 (par. 77) . . . . .	170
1.3.1	La reconnaissance de la liberté constitutionnelle de négociation collective (par. 78) . . . . .	171
1.3.1.1	Analyse critique : la mise à l'écart de la trilogie (par. 79). . . . .	172
1.3.1.2	Analyse positive : les motifs justifiant la constitutionnalisation de la liberté de négociation (par. 80) . . . . .	174
1.3.2	Le contenu du droit constitutionnel de négocier collectivement (par. 81 et 82) . . . . .	177
1.3.3	L'application de ce cadre d'analyse aux faits en litige (par. 83 à 85) . . . . .	182
1.4	La réception doctrinale de l'arrêt <i>B.C. Health Services and Support</i> (par. 86) . . . . .	185
1.5	L'impact de cette décision sur la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (par. 87) . . . . .	185
1.6	La décision <i>Fraser</i> : recul ou continuité ? (par. 88 et 89) . . . . .	187
1.7	La Trilogie de 2015 (par. 90 à 93) . . . . .	194
1.8	L'arrêt <i>B.C. Teachers' Federation</i> de 2016 (par. 94) . . . . .	208
2.	LA PORTEE ET LES LIMITES DE LA LIBERTÉ CONSTITUTIONNELLE D'ASSOCIATION EN MATIÈRE DE TRAVAIL . . . . .	211
2.1	La reconnaissance syndicale (par. 95 à 98) . . . . .	211
2.1.1	Les « ressources intermédiaires », « ressources en milieu familial » et responsables d'un service de garde en milieu familial . . . . .	212

2.1.2	Les travailleurs agricoles saisonniers . . . . .	213
2.1.3	Les cadres . . . . .	217
	a) Les policiers municipaux. . . . .	220
	b) Les agents de la paix . . . . .	221
	c) Les procureurs aux poursuites criminelles et pénales . . . . .	221
	d) Les enquêteurs de la CCQ . . . . .	221
2.2	La négociation collective ( <b>par. 99 à 108</b> ) . . . . .	232
2.3	Le droit de grève ( <b>par. 109 à 117</b> ) . . . . .	247
<b>TITRE II – LE RÉGIME GÉNÉRAL : LE CODE DU TRAVAIL . . . . .</b>		<b>265</b>
<b>CHAPITRE I – LE CODE DU TRAVAIL : PRINCIPES, CHAMP ET AUTORITÉS D’APPLICATION . . . . .</b>		<b>267</b>
1.	LES PRINCIPES À LA BASE DU CODE DU TRAVAIL ( <b>par. 118 à 125</b> ). . . . .	267
2.	LE CHAMP D’APPLICATION . . . . .	272
2.1	Les notions délimitant le champ d’application ( <b>par. 126</b> ) . . . . .	272
2.1.1	Le salarié . . . . .	272
2.1.1.1	La définition de salarié au Code civil ( <b>par. 127</b> ) . . . . .	272
2.1.1.2	La définition de salarié au <i>Code du travail</i> ( <b>par. 128 et 129</b> ) . . . . .	276
	a) Les représentants de l’employeur . . . . .	280
	i. La gestion du personnel . . . . .	280
	ii. La gestion administrative . . . . .	285
	b) Les administrateurs et les dirigeants d’une entreprise (personne morale) . . . . .	286
	c) Les fonctionnaires dont l’emploi revêt un caractère confidentiel . . . . .	287

d)	Les procureurs aux poursuites criminelles et pénales . . . . .	289
e)	Les membres de la Sûreté du Québec . . . . .	289
f)	Les membres du personnel du directeur général des élections . . . . .	290
g)	Les agents de relations du travail du Tribunal administratif du travail et les enquêteurs ou médiateurs en matière de services essentiels. . . . .	290
h)	Autre exclusion : les travailleurs agricoles ( <b>par. 130</b> ) . . . . .	291
2.1.2	L'employeur ( <b>par. 131 à 134</b> ) . . . . .	296
2.1.2.1	L'intégration d'un employé dans l'entreprise cédante . . . . .	301
2.1.2.2	Le gérant corporatif ou mandataire de l'employeur ( <b>par. 135 et 136</b> ) . . . . .	302
2.1.3	Différencier les notions d'employeur, d'entreprise et d'établissement ( <b>par. 137 à 139</b> ) . . . . .	310
3.	LES AUTORITÉS D'APPLICATION DU <i>CODE DU TRAVAIL</i> ( <b>par. 140</b> ) . . . . .	312
3.1	Tribunal administratif du travail – Division des relations de travail : l'organisme chargé de l'application générale du Code . . . . .	312
3.1.1	Note liminaire ( <b>par. 141</b> ) . . . . .	312
3.1.1.1	Généralités ( <b>par. 142</b> ) . . . . .	313
a)	La fonction juridictionnelle et la fonction administrative ( <b>par. 143 et 144</b> ) . . . . .	313
b)	En matière pénale et en matière civile ( <b>par. 145</b> ) . . . . .	314
3.1.1.2	Perspective historique : le système à deux paliers (commissaire du travail et Tribunal du travail) ( <b>par. 146</b> ) . . . . .	316
a)	La fonction juridictionnelle : le commissaire du travail et le Tribunal du travail ( <b>par. 147 et 148</b> ) . . . . .	316

---

b) La fonction administrative : les agents d'accréditation ( <b>par. 149</b> ) . . . . .	318
3.1.2 Le fonctionnement du Tribunal administratif du travail . . . . .	318
3.1.2.1 La mission du Tribunal administratif du travail ( <b>par. 150</b> ) . . . . .	319
3.1.2.2 La composition du Tribunal administratif du travail ( <b>par. 151 à 155</b> ) . . . . .	320
3.1.2.3 La compétence du Tribunal administratif du travail. . . . .	329
a) Compétence générale ( <b>par. 156</b> ) . . . . .	329
b) Champ d'intervention ( <b>par. 157 à 161</b> ). . . . .	333
3.1.2.4 Les pouvoirs du Tribunal administratif du travail. . . . .	337
a) Pouvoirs généraux . . . . .	337
i. Ordonnance de rejet de certaines affaires ( <b>par. 162 à 164</b> ) . . . . .	337
ii. Ordonnance provisoire ( <b>par. 165 et 166</b> ) . . . . .	341
iii. Ordonnance de cesser de contrevenir au <i>Code du travail</i> ( <b>par. 167</b> ) . . . . .	346
iv. Pouvoir en matière constitutionnelle ( <b>par. 168</b> ) . . . . .	349
v. Pouvoir coercitif ( <b>par. 169</b> ) . . . . .	350
vi. Révision d'une décision ( <b>par. 170 à 172</b> ) . . . . .	351
vii. Assignation des témoins ( <b>par. 173</b> ) . . . . .	362
viii. Pouvoir décisionnel ( <b>par. 174</b> ) . . . . .	363
ix. Conciliation prédécisionnelle ( <b>par. 175</b> ) . . . . .	364
b) Pouvoirs de nature spécifique ( <b>par. 176 à 178</b> ) . . . . .	366
3.1.3 Les règles de preuve et de procédure ( <b>par. 179 à 183</b> ). . . . .	370

3.1.4	Le contrôle judiciaire des décisions du Tribunal administratif du travail . . . . .	376
3.1.4.1	Remarques préliminaires relatives au contrôle judiciaire ( <b>par. 184 à 188</b> ) . . . . .	376
3.1.4.2	Le contrôle judiciaire de la légalité substantielle ( <b>par. 189 à 209</b> ) . . . . .	384
3.1.4.3	Le contrôle judiciaire de la légalité procédurale . . . . .	412
a)	L'équité procédurale ( <b>par. 210 à 221</b> ) . . . . .	412
b)	L'indépendance institutionnelle du Tribunal administratif du travail ( <b>par. 222 à 227</b> ) . . . . .	423
i.	Le niveau d'indépendance juridictionnelle ( <b>par. 224</b> ) . . . . .	425
ii.	L'indépendance juridictionnelle au sens de la Charte québécoise ( <b>par. 225 à 227</b> ) . . . . .	427
3.2	Le ministre du Travail . . . . .	431
3.2.1	Généralités ( <b>par. 228</b> ) . . . . .	431
3.2.2	Compétence en regard du <i>Code du travail</i> ( <b>par. 229</b> ) . . . . .	436
3.3	Autres tribunaux et organismes administratifs du travail intervenant en matière de droit des rapports collectifs ( <b>par. 230 à 237</b> ) . . . . .	436
3.3.1	Sur le plan consultatif : le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) ( <b>par. 231</b> ) . . . . .	437
3.3.2	Au regard de l'interprétation et de l'application des conventions collectives de travail : les tribunaux d'arbitrage ( <b>par. 232</b> ) . . . . .	438
3.3.3	En vue du respect des normes du travail à portée collective ( <b>par. 233</b> ) . . . . .	439
3.3.4	Sur le plan quasi constitutionnel ( <b>par. 234</b> ) . . . . .	441
3.3.5	En matière d'équité salariale ( <b>par. 235</b> ) . . . . .	443
3.3.6	En matière de santé et de sécurité du travail ( <b>par. 236 et 237</b> ) . . . . .	443



---

<b>CHAPITRE II – LA FORMATION DE L’ASSOCIATION ET LA PROTECTION DU DROIT D’ASSOCIATION.</b>	<b>447</b>
1. LA FORMATION DE L’ASSOCIATION ET SON FONCTIONNEMENT.	447
1.1 La formation du syndicat ( <b>par. 238 à 243</b> )	447
1.2 Son fonctionnement ( <b>par. 244 et 245</b> )	459
2. LA PROTECTION DU DROIT D’ASSOCIATION ( <b>par. 246 à 248</b> ).	461
2.1 La protection du droit d’association contre l’ingérence et l’intimidation ( <b>par. 249</b> ).	467
2.1.1 L’ingérence (art. 12 C.t.) ( <b>par. 250 à 252</b> ).	468
2.1.2 L’intimidation (art. 13 C.t.) ( <b>par. 253</b> ).	481
2.1.3 Les contraintes prohibées (art. 14 C.t.) ( <b>par. 254</b> )	483
2.1.4 Les recours ( <b>par. 255 et 256</b> )	484
2.2 La protection du droit d’association contre les congédiements, la discrimination et les représailles ( <b>par. 257</b> )	488
2.2.1 Les situations visées par l’article 15 du <i>Code             du travail</i> ( <b>par. 258</b> )	488
2.2.2 La procédure et les délais ( <b>par. 259</b> )	489
2.2.3 La présomption de l’article 17 du <i>Code du             travail</i> ( <b>par. 260 à 267</b> )	490
2.2.4 Les mesures réparatrices ( <b>par. 268 à 270</b> )	506
<b>CHAPITRE III – L’ACCRÉDITATION</b>	<b>511</b>
1. INTRODUCTION ( <b>par. 271 et 272</b> )	511
2. LA PROCÉDURE D’ACCRÉDITATION	512
2.1 Le dépôt de la requête en accréditation	512

2.1.1	La procédure de présentation des requêtes ( <b>par. 273 à 280</b> ) . . . . .	512
2.1.2	Les périodes de dépôt des requêtes . . . . .	518
2.1.2.1	En champ libre ( <b>par. 281 à 284</b> ) . . . . .	518
2.1.2.2	En champ occupé et inactif ( <b>par. 285 et 286</b> ) . . . . .	520
2.1.2.3	En champ occupé et actif ( <b>par. 287</b> ) . . . . .	522
a)	La convention collective de trois ans ou moins ( <b>par. 288 et 289</b> ) . . . . .	522
b)	La convention collective de longue durée ( <b>par. 290 et 291</b> ) . . . . .	523
2.1.3	Le processus d'accréditation ( <b>par. 292</b> ) . . . . .	525
3.	LA DÉTERMINATION DE L'UNITÉ DE NÉGOCIATION APPROPRIÉE . . . . .	525
3.1	L'importance de la description de l'unité de négociation appropriée ( <b>par. 293 et 294</b> ) . . . . .	525
3.2	Les parties intéressées ( <b>par. 295</b> ) . . . . .	526
3.3	Les critères de détermination de l'unité appropriée . . . . .	526
3.3.1	Considérations générales ( <b>par. 296 à 299</b> ) . . . . .	526
3.3.2	Les critères applicables ( <b>par. 300</b> ) . . . . .	529
3.3.2.1	La dimension constitutionnelle ( <b>par. 301</b> ) . . . . .	529
3.3.2.2	La dimension fonctionnelle ( <b>par. 302 et 303</b> ) . . . . .	531
3.3.2.3	La dimension historique ( <b>par. 304</b> ) . . . . .	533
3.3.2.4	La dimension sociopolitique ( <b>par. 305</b> ) . . . . .	533
3.4	Le fractionnement de l'unité de négociation ( <b>par. 306</b> ) . . . . .	534

---

4. LA DÉTERMINATION DU CARACTÈRE REPRÉSENTATIF . . . . .	537
4.1 Considérations générales ( <b>par. 307 à 309</b> ) . . . . .	537
4.2 Les parties intéressées ( <b>par. 310</b> ) . . . . .	541
4.3 Les modes de vérification ( <b>par. 311</b> ) . . . . .	542
4.3.1 Le calcul des effectifs par le décompte des adhésions ( <b>par. 312</b> ) . . . . .	542
4.3.2 La tenue d'un vote au scrutin secret ( <b>par. 313</b> ) . . . . .	545
4.4 La décision du Tribunal administratif du travail ( <b>par. 314 à 316</b> ) . . . . .	549
5. LES PROCÉDURES COMPLÉMENTAIRES OU INCIDENTES À L'ACCRÉDITATION . . . . .	555
5.1 La révocation de l'accréditation ( <b>par. 317 à 322</b> ) . . . . .	556
5.2 La suspension de la négociation collective ( <b>par. 323</b> ) . . . . .	560
5.3 La rectification d'une erreur matérielle et la révision administrative des décisions du Tribunal administratif du travail. . . . .	562
5.4 La requête en interprétation ou en actualisation du certificat d'accréditation ( <b>par. 324 à 327</b> ) . . . . .	562
5.5 L'exécution d'une décision du Tribunal administratif du travail ( <b>par. 328</b> ) . . . . .	570
5.6 Le maintien des conditions ( <b>par. 329</b> ) . . . . .	570
5.7 La requête relative à la modification du statut de salarié ( <b>par. 330</b> ) . . . . .	571
6. LES EFFETS DE L'ACCRÉDITATION . . . . .	571
6.1 À l'égard du syndicat ( <b>par. 331</b> ) . . . . .	571

6.1.1	Les droits du syndicat découlant de l'accréditation ( <b>par. 332 et 333</b> ) . . . . .	572
6.1.2	Les obligations du syndicat . . . . .	575
6.1.2.1	La gestion démocratique des affaires syndicales ( <b>par. 334 à 339</b> ). . . . .	575
6.1.2.2	Le devoir syndical de représentation ( <b>par. 340</b> ) . . . . .	579
6.2	À l'égard de l'employeur ( <b>par. 341 à 343</b> ) . . . . .	580
7.	LE DEVOIR SYNDICAL DE JUSTE REPRÉSENTATION ( <b>par. 344</b> ) . . . . .	580
7.1	Précisions et généralités ( <b>par. 345 à 349</b> ) . . . . .	581
7.2	Les conditions d'ouverture du recours . . . . .	586
7.2.1	Les salariés visés par l'accréditation ( <b>par. 350</b> ) . . . . .	586
7.2.2	Les actes posés par l'association accréditée ( <b>par. 351</b> ) . . . . .	587
7.2.3	Les critères de manquement ( <b>par. 352 à 358</b> ) . . . . .	589
7.2.4	La prescription du recours ( <b>par. 359</b> ) . . . . .	601
7.3	Le champ d'application de l'article 47.2 du <i>Code du travail</i> ( <b>par. 360</b> ) . . . . .	603
7.3.1	Le recours « traditionnel » (art. 47.3 et 110.1 C.t.) ( <b>par. 361</b> ) . . . . .	604
7.3.1.1	Le renvoi . . . . .	604
7.3.1.2	La mesure disciplinaire . . . . .	605
7.3.1.3	Le harcèlement psychologique . . . . .	605
7.3.1.4	La réintégration après une grève ou un lock-out . . . . .	607
7.3.2	Le recours élargi (art. 47.2 C.t.) ( <b>par. 362 et 363</b> ) . . . . .	607
7.3.3	Cas particuliers ( <b>par. 364 et 365</b> ) . . . . .	610

---

7.4	L'aménagement du recours . . . . .	612
7.4.1	Le dépôt d'une plainte ( <b>par. 366 et 367</b> ) . . . . .	612
7.4.2	La conciliation ( <b>par. 368</b> ) . . . . .	613
7.4.3	Le fardeau de la preuve ( <b>par. 369</b> ) . . . . .	613
7.5	Les pouvoirs de redressement du TAT ( <b>par. 370</b> ) . . .	614
7.5.1	Le renvoi du grief devant le tribunal d'arbitrage ( <b>par. 371 et 372</b> ) . . . . .	615
7.5.2	Autres mesures réparatrices ( <b>par. 373</b> ) . . . . .	620
7.6	Le devoir syndical de représentation et les droits et libertés de la personne ( <b>par. 374</b> ) . . . . .	621
7.6.1	Une illustration en droit fédéral du travail ( <b>par. 375</b> ) . . . . .	621
7.6.2	Les principes applicables en droit québécois du travail ( <b>par. 376</b> ) . . . . .	623
7.6.3	Le rôle des instances québécoises spécialisées en matière de droits de la personne ( <b>par. 377</b> ) . . . .	625
8.	LA TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE ( <b>par. 378</b> ) . . .	628
8.1	Le contexte d'adoption et le caractère d'ordre public de l'article 45 du <i>Code du travail</i> ( <b>par. 379 et 380</b> ) . .	628
8.2	Les conditions d'application ( <b>par. 381</b> ) . . . . .	630
8.2.1	Un changement d'employeur ( <b>par. 382 et 383</b> ) . .	630
8.2.2	La transmission de l'entreprise ( <b>par. 384</b> ) . . . .	632
8.2.2.1	Les concepts d'aliénation et de concession ( <b>par. 385</b> ) . . . . .	632
8.2.2.2	Le concept d'entreprise ( <b>par. 386</b> ) . . . . .	634
a)	La théorie fonctionnelle de l'entreprise ( <b>par. 387</b> ) . . . . .	635
b)	La théorie organique de l'entreprise ( <b>par. 388 à 391</b> ) . . . . .	635
8.2.3	L'existence d'un lien de droit entre le cédant et le cessionnaire ( <b>par. 392 et 393</b> ) . . . . .	641

8.2.3.1	La théorie de la rétrocession (par. 394 à 396) . . . . .	642
8.3	La concession partielle d'entreprise à la suite de la modification de 2003 (par. 397 à 399) . . . . .	645
8.4	La procédure de mise en œuvre de l'article 45 du <i>Code du travail</i> . . . . .	649
8.4.1	Un préavis d'intention ? (par. 400 et 401) . . . . .	649
8.4.2	La requête prévue par l'article 46 du <i>Code du travail</i> (par. 402 à 404) . . . . .	650
8.5	Les effets de l'application de l'article 45 du <i>Code du travail</i> . . . . .	653
8.5.1	Les effets collectifs – le transfert de l'accré- ditation et/ou de la convention collective (par. 405 et 406) . . . . .	653
8.5.2	Les effets individuels (par. 407) . . . . .	654
8.5.3	Le règlement des difficultés d'application (par. 408) . . . . .	654
8.6	Le changement de compétence législative (par. 409) . . . . .	655
<b>CHAPITRE IV – LA NÉGOCIATION COLLECTIVE</b> (par. 410) . . . . .		657
1.	<b>LE DÉBUT DE LA PHASE DE LA NÉGOCIATION</b> (par. 411) . . . . .	658
1.1	L'avis de négociation (par. 412 à 418) . . . . .	658
1.2	La computation des délais (par. 419 à 422) . . . . .	662
2.	<b>L'OBJET DE LA NÉGOCIATION</b> (par. 423 à 425) . . . . .	664
3.	<b>L'OBLIGATION DE NÉGOCIER DE BONNE FOI</b> . . . . .	667
3.1	Contenu (par. 426) . . . . .	667

---

3.1.1	Les principes généraux : l'arrêt <i>Royal Oak Mines Inc.</i> de la Cour suprême ( <b>par. 427 et 428</b> ) . . . . .	668
3.1.2	La transposition au contexte québécois ( <b>par. 429</b> ) . . . . .	670
3.2	La jurisprudence du Tribunal administratif du travail (TAT) ( <b>par. 430</b> ) . . . . .	671
3.2.1	Le volet subjectif : la bonne foi ( <b>par. 431 à 436</b> ) . . . . .	672
3.2.2	Le volet objectif : le caractère raisonnable ( <b>par. 437</b> ) . . . . .	678
3.3	Les sanctions d'un manquement à l'obligation de négociier de bonne foi . . . . .	682
3.3.1	Les sanctions pénales ( <b>par. 438 à 440</b> ) . . . . .	682
3.3.2	Les sanctions civiles ( <b>par. 441</b> ) . . . . .	683
4.	LE VOTE SUR LES OFFRES PATRONALES ( <b>par. 442</b> ) . . . . .	683
5.	LA CONCILIATION ET LA MÉDIATION. . . . .	686
5.1	La conciliation ( <b>par. 443</b> ) . . . . .	686
5.2	La médiation ( <b>par. 444</b> ) . . . . .	687
6.	LE MAINTIEN DES CONDITIONS DE TRAVAIL ( <b>par. 445 à 451</b> ) . . . . .	688
7.	L'ARBITRAGE DES DIFFÉRENDS ( <b>par. 452</b> ) . . . . .	698
7.1	L'arbitrage volontaire ( <b>par. 453 à 456</b> ) . . . . .	698
7.2	L'arbitrage obligatoire ( <b>par. 457</b> ) . . . . .	701
7.2.1	La négociation d'une première convention collective ( <b>par. 458 à 460</b> ) . . . . .	701
7.2.2	Les policiers et les pompiers municipaux ( <b>par. 461</b> ) . . . . .	703

8. LA GRÈVE ET LE LOCK-OUT. . . . .	703
8.1 La grève ( <b>par. 462</b> ) . . . . .	703
8.1.1 Perspectives historiques ( <b>par. 463</b> ) . . . . .	704
8.1.2 La reconnaissance juridique du droit de grève ( <b>par. 464 et 465</b> ) . . . . .	708
8.1.3 Le droit de grève et le <i>Code du travail</i> . . . . .	714
8.1.3.1 La définition de la grève ( <b>par. 466</b> ) . . . . .	715
a) Une cessation du travail . . . . .	715
b) La concertation . . . . .	719
c) Un groupe de salariés ( <b>par. 467 et 468</b> ) . . . . .	721
8.1.3.2 Les conditions d'acquisition et d'exercice du droit de grève ( <b>par. 469 à 473</b> ) . . . . .	725
8.1.3.3 Les conditions d'exercice du droit de grève ( <b>par. 474 et 475</b> ) . . . . .	728
8.1.3.4 Les effets de la grève ( <b>par. 476</b> ) . . . . .	730
a) La cessation du travail par les salariés visés : les dispositions anti-briseurs de grève ( <b>par. 477 à 484</b> ) . . . . .	730
i. L'interdiction de recourir aux grévistes . . . . .	737
ii. L'interdiction de recourir aux autres travailleurs au service de l'employeur. . . . .	737
iii. L'interdiction d'utiliser une main-d'œuvre extérieure . . . . .	740
iv. Ce qui n'est pas interdit . . . . .	742
b) Le maintien du lien d'emploi ( <b>par. 485 à 487</b> ) . . . . .	745
8.1.3.5 Les formes d'expression de la grève : le piquetage et le boycottage . . . . .	747
a) Le piquetage ( <b>par. 488 à 493</b> ). . . . .	747
b) Le boycottage ( <b>par. 494 à 496</b> ) . . . . .	752
8.1.3.6 La fin de la grève ( <b>par. 497 à 499</b> ). . . . .	755
8.1.3.7 Les recours et les sanctions ( <b>par. 500 à 502</b> ). . . . .	757



8.2	Le lock-out ( <b>par. 503 à 505</b> ) . . . . .	760
<b>CHAPITRE V – LA CONVENTION COLLECTIVE, SON INTERPRÉTATION ET SON APPLICATION . . . . .</b>		
1.	LA CONVENTION COLLECTIVE . . . . .	765
1.1	Nature et effets ( <b>par. 506 et 507</b> ) . . . . .	765
1.2	Le contenu de la convention collective ( <b>par. 508 à 512</b> ) . . . . .	767
1.2.1	La théorie de l'intégration implicite : l'arrêt <i>Parry Sound</i> . . . . .	773
1.2.2	Une première limitation de la notion de contenu implicite avec l'arrêt <i>Isidore Garon</i> : le principe de compatibilité avec le régime collectif . . . . .	774
1.2.3	La répudiation de la théorie de l'intégration implicite au profit de la théorie de la hiérarchisation des sources . . . . .	775
2.	L'INTERPRÉTATION ET L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE : L'ARBITRAGE DES GRIEFS . . . . .	778
2.1	Le <i>Code du travail</i> et les arbitres de griefs ( <b>par. 513</b> ) . . . . .	778
2.1.1	Historique ( <b>par. 514</b> ) . . . . .	778
2.1.2	Des logiques hétérogènes ( <b>par. 515 à 518</b> ) . . . . .	782
2.1.3	La nomination de l'arbitre de griefs ( <b>par. 519 à 521</b> ) . . . . .	789
2.1.4	La mission de l'arbitre de griefs ( <b>par. 522 à 526</b> ) . . . . .	791
2.2	La compétence du tribunal d'arbitrage . . . . .	794
2.2.1	La compétence générale ( <b>par. 527</b> ) . . . . .	794
2.2.1.1	La compétence de l'arbitre en regard du grief au sens de l'article 1f) C.t. ( <b>par. 528</b> ) . . . . .	795

---

2.2.1.2	La compétence de l'arbitre en regard du grief visé aux articles 59, 102 et 110.1(2) C.t. <b>(par. 529)</b> . . . . .	795
2.2.1.3	Les griefs portant sur le contenu implicite de la convention collective <b>(par. 530)</b> . . . .	796
2.2.2	La compétence exclusive de l'arbitre de griefs <b>(par. 531)</b> . . . . .	806
2.2.2.1	La compétence matérielle <b>(par. 532)</b> . . . .	806
2.2.2.2	La compétence personnelle <b>(par. 533)</b> . . . .	807
2.2.3	La compétence spécifique <b>(par. 534)</b> . . . . .	809
2.2.3.1	Les questions « préliminaires » ou collatérales <b>(par. 535 à 537)</b> . . . . .	809
2.2.3.2	La compétence accessoire <b>(par. 538)</b> . . . . .	812
2.3	Les pouvoirs exercés par les tribunaux d'arbitrage . .	812
2.3.1	Les pouvoirs généraux <b>(par. 539)</b> . . . . .	812
2.3.1.1	Quant à l'interprétation des lois <b>(par. 540)</b> . . . . .	812
2.3.1.2	Quant aux modalités de remboursement d'une somme versée en trop <b>(par. 541)</b> . . .	814
2.3.1.3	Quant à l'ordonnance relative au paiement des intérêts <b>(par. 542)</b> . . . . .	816
2.3.1.4	Quant à l'ordonnance relative au montant dû en vertu de la sentence . . . . .	817
2.3.1.5	Quant à la révision de la sentence <b>(par. 543)</b> . . . . .	819
2.3.1.6	Quant à l'ordonnance relative aux mesures disciplinaires <b>(par. 544 à 548)</b> . . . . .	820
2.3.1.7	Quant à l'ordonnance de sauvegarde des droits <b>(par. 549)</b> . . . . .	828
2.3.1.8	Compétence de l'arbitre de réunir des griefs distincts . . . . .	831
2.3.2	Les pouvoirs spécifiques <b>(par. 550)</b> . . . . .	831

---

2.4	La preuve et la procédure . . . . .	834
2.4.1	Le caractère non formel de la procédure entourant le grief ( <b>par. 551</b> ) . . . . .	834
2.4.2	Le droit à une audition du grief ( <b>par. 552</b> ) . . . . .	835
2.4.2.1	Par le syndicat ( <b>par. 553</b> ) . . . . .	836
2.4.2.2	Par les salariés intéressés ( <b>par. 554</b> <b>à 556</b> ) . . . . .	837
2.4.2.3	Par les tiers ( <b>par. 557</b> ) . . . . .	839
2.4.3	La procédure entourant la tenue de l'audition ( <b>par. 559 à 562</b> ). . . . .	841
2.4.4	L'administration de la preuve lors de l'audition ( <b>par. 563 à 566</b> ). . . . .	843
2.5	La sentence arbitrale et ses effets ( <b>par. 567</b> ) . . . . .	847
2.5.1	Les modalités de la sentence ( <b>par. 568 à 570</b> ) . . . . .	848
2.5.2	L'exécution de la décision rendue par l'arbitre de griefs ( <b>par. 571 à 573</b> ) . . . . .	850
2.6	Le contrôle judiciaire des décisions arbitrales ( <b>par. 574</b> ) . . . . .	852
2.6.1	La norme appropriée de contrôle ( <b>par. 575</b> ). . . . .	853
2.6.1.1	La norme de la décision correcte ( <b>par. 576</b> ) . . . . .	854
2.6.1.2	La norme de la décision raisonnable ( <b>par. 577</b> ) . . . . .	856
2.6.2	Le contrôle judiciaire de la légalité substantielle . . . . .	858
2.6.2.1	L'interprétation et l'application des normes constitutionnelles et quasi constitutionnelles ( <b>par. 578</b> ) . . . . .	858
2.6.2.2	L'interprétation et l'application des règles externes à la sphère de compétence spécialisée de l'arbitre de griefs ( <b>par. 579 à 583</b> ) . . . . .	864
2.6.2.3	L'interprétation et l'application des règles situées à proximité de la sphère de compétence spécialisée de l'arbitre de griefs . . . . .	871

2.6.2.4	L'interprétation et l'application de la convention collective ( <b>par. 584</b> ) . . . . .	877
2.6.2.5	Le contenu implicite de la convention collective ( <b>par. 585</b> ) . . . . .	882
2.6.2.6	Les ordonnances de réparation ( <b>par. 586</b> ) . . . . .	892
2.6.2.7	Les principes généraux du droit du travail ( <b>par. 587 et 588</b> ) . . . . .	893
2.6.2.8	Les questions de faits ( <b>par. 589</b> ) . . . . .	894
2.6.3	Le contrôle de la légalité procédurale . . . . .	897
2.6.3.1	L'équité procédurale ( <b>par. 590 à 597</b> ) . . . . .	897
2.6.3.2	L'indépendance de l'institution arbitrale . . . . .	904
	a) Par rapport au ministre du Travail ( <b>par. 598 à 600</b> ) . . . . .	904
	b) Par rapport aux parties patronale et syndicale ( <b>par. 601 à 604</b> ) . . . . .	906
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> . . . . .	917
	<b>INDEX DES AUTEURS CITÉS</b> . . . . .	955
	<b>TABLE DE LA LÉGISLATION</b> . . . . .	969
	<b>TABLE DE LA JURISPRUDENCE</b> . . . . .	991
	<b>INDEX ANALYTIQUE</b> . . . . .	1135